



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alexandre tenue à l'Hôtel de Ville le 7 avril 2026, le Conseil a adopté le règlement 26-433, intitulé :

Règlement 26-433 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 453, rue Saint-Denis durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-alexandre.ca

Donné à Saint-Alexandre
Le 19 mai 2026

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et Greffier-trésorier